

P23/E2,197

0 0 7 7



*refers au Comte de
Fabuse*

St. Henri, 9 Août, 1901.

Monsieur,

*L'ingénieur
civil est venu mesurer mon
terrain, et je me trouve deux
pieds et cinq pouces en
avant sur la rue St. Antoine
et St. Marguerite; c'est
à vous d'y voir avant
que je fasse mon solage, si
vous êtes ni exproprié; car
la rue est bien étroite pour
une rue de commerce, et je
veux faire le solage toute la*

P23/E2,197

grandeur de mon terrain pour
bâti à côté.

Veuillez me donner une
réponse au plus tôt.

Bien à vous
Lidion Viau
1131 St. Rembaise
St. Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. **8899**

Gedeon Viau
demande a été ex-
proprie. 9/8/01



P23/E2,197

P23/E2,197

EMILE VANIER.
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
No. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montréal, le 10 Août 1901.



A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la Cité
de St. Henri -

Messieurs,

Ensuite de l'ordre que vous m'avez envoyé le 30 Juillet écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il a été procédé le même jour et le lendemain 31, à la visite de diverses propriétés dont les caves avaient été inondées dans la nuit du 29 au 30 du même mois. En même temps, un examen attentif du réseau d'égout a été fait afin de s'assurer de l'état d'entretien des dits égouts ainsi que de leur fonctionnement régulier.

Les immeubles visités sont les suivants:

- 1o RUE NOTRE DAME, No. 3393, occupé par M. Philippe Blain, manufacturier de meubles;
- 2o. Même rue No. 3761, occupé par M. Eugène Desjardins, négociant en marchandises sèches;
- 3o. RUE Ste. MARGUERITE, No. 85, angle de la rue Ste. PHILOMENE, occupé par M. Wilbrod Labrèche, épicier;
- 4o. RUE St. PHILIPPE No. 48, angle de la rue Ste. EMELIE, occupé par M. Antoine Brisebois, hôtelier;
- 5o. RUE St. PHILIPPE, angle de la rue Ste. Emélie, occupé par M. Zéphir Lussier, boucher -
- 6o RUE Ste. EMELIE No. 226, angle de la rue St. Philippe, occupé par M. Louis Lecompte, épicier -
- 7o. RUE St. PHILIPPE No. 41, occupé par M. Amédée Major -

P23/E2,197

(2)

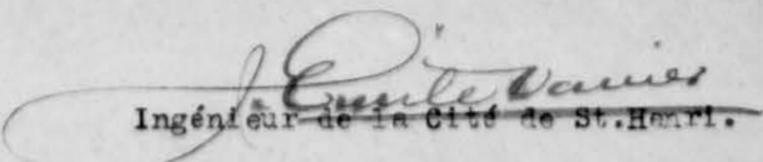
- 8o. RUE St.AMBROISE No.303, occupé par M.M. Damase Fauteux et Joseph Fauteux -
- 9o. RUE St.JACQUES No.1865, occupé par M.J.C.Cusson, épiciier -
- 10o RUE St.JACQUES No.1707, occupé par Mr.F.X.Chevalier, épiciier.
- 11o RUE ST.JACQUES No.1671, occupé par Mr.G.Pauzé, épiciier-
- 12o AVENUE Ste.ELIZABETH No.302, manufacture de M.M. TOOKE frères.
- et 13o. Angle des Rues St.JEAN & RICHELIEU (No.404), Mme.Rombach, modiste.

Au cours de cette visite des notes et mesures ont été prises qui permettront, si par la suite la chose est reconnue nécessaire, de vous adresser un rapport détaillé des constatations faites dans chacune des propriétés ci-dessus désignées.

L'examen des égouts sur divers points du réseau à établir à l'évidence que ceux-ci étaient dans un parfait état d'entretien et fonctionnaient bien.

De l'ensemble des constatations faites il résulte, à mon avis, que les inondations qui se sont produites sont dues à des causes incontrôlables et dont votre Corporation ne saurait être tenue responsable.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.


Ingénieur de la Cité de St. Henri.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8900

J. E. Vanier
Rapport re
inondations
10/8/01



P23/E2,197

0 4 0 0

P23/E2,197

TEL. BELL MAIN 3956.

224 RICHELIEU ST.



Tremblay & Lyburner,

MANUFACTURERS OF

Chief Tremblay's

PATENT HYDRANT CUT OFF VALVE

For Hose and Engine Service.

Montreal, 14 Aout 1901

*refaire aux
Ordnre de font Police*

à son Honneur le Maire.



et Messieurs les Echevins.

de la Cite de St. Henri.

Messieurs.

*nous soussigné soumettons
très respectueusement, que nous nous engageons
à vous fournir le nombre que vous déterminerez
de Valves dites Valves Cut-off, du Chef Tremblay
au prix de dix piâtres ⁰⁰/₁₀₀ chacune, posés et
prêtes à fonctionner, et garantis pour deux ans.*

*Sans l'espoir que vous nous favoriserez
d'une commande, je vous prie d'agréer à
l'avance nos plus sincères remerciements*

Vos très humbles serviteurs

Tremblay & Lyburner

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8901

Tremblay & Lybmer
re Valve cut off.
14/8/01



P23/E2,197

0401

P23/E2,197

8 4 0 0

Bureau de

5, Ruelle Fortification

L'Inspecteur des Chaudières et des Engins à vapeur de la Cité de St-Henri,

DEPARTEMENT DU FEU.



WILLIAM LECLAIR, Inspecteur.

St-Henri, le 22 Aout



M. M. le Président et
M M M. les membre du Comité
Sur feu

Secours

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre
mon Rapport de l'inspection que
j'ai fait le 22 Aout 1901 a la
Chaudiere a vapeur de la Pompe
a incendie qui a ete endommagé
par des liquide qui on ete introduit
dans la Chaudiere et quel ne peut
plus être mis en usage a moins de
lui faire des travaux que je pense
coûtera au si cherre Comtee
faire un neuf

Je suis d'opinion que il serais
preferable d'avoir une Chaudiere neuf

Le tout respectueusement soumis
a votre obeissant devoué

William Leclair
Inspecteur des Chaudières a vapeur de St-Henri

P23/E2,197

ST Henri, 20 Août, 1901.

Rapport annuel de l'inspecteur des Chaudières à
vapeur de la Cité de St. Henri, du 16 Juin 1900 au 16 Juin 1901

A Mr. le Président et à Mrs. les membres du Comité
du feu.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous
soumettre le premier rapport annuel de mon département pour
l'année expirée le 16 Juin, 1901:

Le travail accompli se détaille comme suit:

J'ai fait l'épreuve hydrolique de 29 chaudières durant l'année
expirée le 16 Juin 1901 et délivré 25 certificats excepté la
Colonial Blieching Printing Co. qui a refusé de prendre les
certificats des quatre Chaudières et que les manufactures
qui sont assurées s'opposent à ce que je fasse l'inspection de
leur bouilloirs.

EXAMENS DES MÉCANICIENS:

Certificats de livre 40

Candidats refusés 2

Nombre et noms de manufactures qui s'opposent à
l'inspection de leur bouilloirset la qualification de leurs
ingénieurs se lit comme suit: La Montreal Cotton,

The page harsey Pipe Mill.

La "COLONIAL BLIECHING CO."

La "ROOK DRILL".

La "Mosley Leather Manufacturing Co.

Votre serviteur dévoué,

William Leclair,

Inspecteur des chaudières à vapeur



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8902

*Inspecteur des Chaudières
Rapport annuel
20/8/01*



P23/E2,197

0405

P23/E2,197

0 4 0 0

de (100.00) cent francs, pour aider à la publication de cet ouvrage populaire. A diverses reprises, on a vu les municipalités aider de cette manière des œuvres d'utilité publique; tout dernièrement, la ville de Montréal votait la même somme pour une pièce de vers, faite par notre poète national à l'adresse du duc de Lath.

Je m'appuie sur ces précédents, pour faire une demande, espérant que vous voudrez bien l'accueillir et y faire droit de suite.

J'ai bien l'honneur d'être de
St-Henri }
21.8.1901 }
Severine La Chapelle

COMMUNICATION
1901 23 SEP
CITE DE ST. HENRI.

refais la copie
conception à l'hygiène
Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la ville St-Henri

FOLIO DES MINUTES
251
25 Sept
1901
CITE DE ST. HENRI

Ci-joint le Préface
d'un ouvrage de médecine et
d'hygiène, à l'usage des familles
qui sera publié bientôt, annexé
à la préface, vous trouverez un
coupon de souscription à lire.
Je me permets de solliciter de
votre conseil une souscription

P23/E2,197

FEMME ET NURSE

OU

Ce que la femme doit apprendre
en Hygiène et en Médecine....



Ce livre est consacré à l'enfant

par

SEVERIN LACHAPPELLE, M. D.

Professeur à l'Université Laval, des cours de Pédiatrie
ou Maladies des enfants, de Pathologie générale,
Directeur médical de la Crèche des Sœurs de Miséricorde,
Auteur de " *La Santé pour tous*", d'un *Manuel d'Hygiène*, etc.

PREMIER MILLE

PREFACE.

Le chiffre de la mortalité infantile, toujours très élevé, constitue un fait alarmant, surtout chez un peuple qui, plus que les autres, a tout à espérer de sa force numérique ; ce livre, écrit pour l'enfant en santé et pour l'enfant malade, doit être considéré comme une confiante tentative dans le but de l'aider à vivre ; il devrait être le livre de la jeune fille, au couvent, ou à sa sortie, à sa première entrée dans le monde, afin qu'elle puisse acquérir ce complément indispensable à ses études ; il doit être au moins, le livre de toutes les mères.

L'auteur a cru qu'il ne suffisait pas d'indiquer tout ce qui peut contribuer à assurer la santé de l'enfant ; les notions nécessaires, essentielles de l'hygiène, sont insuffisantes pour atteindre le but proposé : l'enfant malade a besoin d'une prompt assistance, et pour cela, il faut que la mère soit sa *nurse*, sa véritable garde-malade ; c'est-à-dire qu'il lui faut être familière avec les études des principales maladies, leur traitement, au début surtout.

La vulgarisation de ce qu'à fait jusqu'ici la science

médicale pour l'enfant est le plus puissant moyen de combattre le préjugé si profondément enraciné dans notre population, et qui continue à faire croire au plus grand nombre, sinon à tous, qu'il est inutile de soigner l'enfant malade : l'ignorance routinière est la cause du mal, l'instruction généralisée doit en être le remède.

Il ne faut pas supposer que la mère plus renseignée, croira moins à la nécessité de l'intervention du médecin ; sa confiance, au contraire, devra être en relation directe des connaissances acquises et qui lui viendront de lui : l'amour maternel plus éclairé, demandera secours plus souvent.

En France, au lendemain du grand désastre de 1870, on a essayé d'établir dans les lycées de jeunes gens, des cours d'hygiène qui ont été supprimés

P23/E2,197

depuis ; on a constaté qu'on avait fait erreur ; on a transporté ces cours dans les lycées de jeunes filles et l'éducation hygiénique se fait rapidement depuis ; l'auteur a voulu mettre à profit l'expérience de la vieille mère patrie ; chargé en 1880 de faire un manuel d'hygiène pour les écoles, il commit la même faute, en ne s'adressant pas uniquement à la jeune fille, à la femme, et au lieu de publier aujourd'hui une édition nouvelle de cet ouvrage, il a cru mieux faire, en traçant ce plan nouveau, convaincu qu'il est, que c'est par la mère de famille, que les notions d'hygiène prendront place au foyer et que le bon service des malades pourra se faire, et être assuré.

Cet ouvrage est divisé en deux parties :

Première partie ; *Hygiène de l'enfant.*

Deuxième partie : *Maladies de l'enfant ; leurs principaux symptômes et le traitement.*

Montréal, _____ 1901

Sur livraison d'un volume intitulé : " FEMME ET NURSE " ou " Ce que la femme doit apprendre en Hygiène et en Médecine, " par Docteur Séverin Lachapelle, je promets payer la somme de UN DOLLAR.

Nom : _____

Résidence : _____

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8903

S. Lachapelle
re souscription à
"Femme & Nurse"
21/8/07.



P23/E2,197

0403

P23/E2,197

CABLE ADDRESS: "ALASKA DOWN MONTREAL"
A.B.C. CODE 4TH EDITION

NO CLAIM ALLOWED ON GOODS TAKEN BACK UNLESS ADVISED WITHIN ONE WEEK FROM RECEIPT OF SHIPMENT



The Alaska Feather & Down Co., LIMITED.

WHOLESALE MANUFACTURERS OF

'ALASKA' BRAND EIDERDOWN QUILTS. 'PURITAS' STITCHED COTTON QUILTS.
HAIR, MOSS & MIXED MATTRESSES. 'ALASKA' BRAND DOWN CUSHIONS. 'ALASKA' BRAND FEATHER PILLOWS.
'OSTERMOOR' PATENT ELASTIC FELT MATTRESSES. 'WALDORF' UPHOLSTERED SPRINGBEDS. EIDERDOWN SLEEPING BAGS. SSES.
THE 'HEALTH' MATTRESS.

WE PAY HIGHEST PRICES FOR RAW
FEATHERS OF ALL KINDS.

OFFICE: 301 ST. JAMES ST. COR. VICTORIA SQ.
FACTORY: STAMBROISE ST. TOWN OF ST. HENRI, P.Q.

Montreal, August 21st 1901

The Mayor & Council,
St. Henri, P.Q.



Gentlemen,

Our Company is negotiating with The Tombyll Upholstering Co., to amalgamate our concerns, and to add a large first class Furniture Factory. I personally am very anxious that the new Factory shall be near our own, and have secured an option for a few days on the Glendenning property.

A number of the financial men interested think, however, that it is not wise to be so far away from the center of trade, and have been getting option on suitable sites in the City. The intention is to eventually bring all the factories under one head, and it would be a serious loss to our Company to have to move, and I think I can overcome the objections of the others if your Municipality will give some help.

The property will cost \$30,000 in its present condition. If you can lend us the money free of interest for twenty years to purchase this property, and exemption of taxes for twenty years. If you can see your way clear to do this I believe there will be no difficulty in getting the industry brought here.

The property will be improved at once to the extent of \$25,000 additional, and a first mortgage would be given to your Municipality for security for your loan, and if it is preferable to you this amount could be paid back at the rate of \$1,500.00 per year.

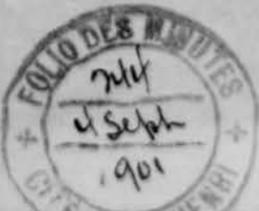
The new Company will employ an average of 300 hands for eleven months of the year, and the pay roll will reach \$100,000 per year.

Will you be kind enough to let me hear from you at once saying when we can come before your Council and discuss this matter more fully, as our final arrangements have to be made within the next few days.

Yours very truly,

J. K. Kerrand

refere



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8904

Alaska Feather & Down
Co.

re avantages
27/8/01



P23/E2,197

0404

P23/E2,197

8 4 0 5

CANADIAN MARINE WORKS.
CANTIN'S DRY DOCK.

ALWAYS IN STOCK
New & Second Hand Boilers
OF ALL DIMENSIONS
ALWAYS ON HAND
NEW & SECOND HAND
ENGINES and BOILERS

Montreal, 22 Nov 1901
Municipalité de St Henri
Messieurs les Conseillers

Bought of I. GODIN,

—❖ BOILER MAKER ❖—

PRIVATE RESIDENCE: 83 COURSOL ST. WEST (CITY.)

Après avoir examiné votre bouilloire
je certifie qu'elle n'est pas réparable
parce que la réparation coûterait presque aussi
cher qu'une bouilloire neuve.
En considération que la bouilloire après
26 ans d'usage qu'il serait très difficile de
la réparer, voilà la raison que pour la
différence du prix qu'elle vaut mieux
en neuf
I. Godin

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8905

J. Godin
re reparation a
la pompe a incendie
22/8/07



P23/E2,197

U
4
U
5

P23/E2,197

23 Aout 1901

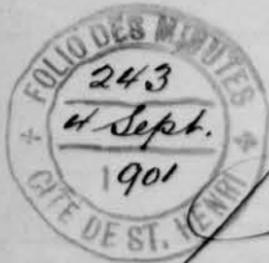
Province de Québec

Cité de Saint-Henri

A une session du Comité de Feu et Police du Conseil de la Cité de Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Comité Vendredi le vingt-troisième jour d'Aout Mil neuf-cent-un conformément à la loi, à laquelle session sont présents Mr le Maire Eug. Guay et M. M. les Échevins D. Gagné, N. Lavoie et C. Fortier formant un quorum sous la présidence de Mr. Domina Gagné.

Il est adopté par résolution du Comité de Feu et Police savoir:

Résolu et adopté que le Président et le Chef du Département de feu et Mr. Chs. Fortier soient autorisés à voir à l'achat d'une bouilloire pour la pompe à incendie de la station No 2 et de demander des soumissions à cette fin
et la séance est levée.



L. J. Serrecal
Secrétaire.

Domina Gagné
Président

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8906

Comité Feu & Police

Achat de boiulboire
Pompe a Incendie.
23/8/01



P23/E2,197

0400

P23/E2,197

Saint Henri, 23 Août 1901.

A Son Honneur Mr. le Maire et a
M.M. les Echevins de la Cité de
Saint Henri,

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous soumettre les notes
~~ci-jointes~~ ^{ci-annexées} en rapport avec le Rôle d'Evaluation que les Eva-
luateurs viennent de compléter, et les quelques observations
que j'ai prises durant mon recensement.

Votre dévoué serviteur

Adolphe Senechal

*Autour de vous
650⁰⁰ C Senechal*



P23/E2,197

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité de Saint Henri.

QUARTIER ST. ANTOINE.	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$1654160.	\$1616630.	\$ 37530.	
" Non Imposable	159750.	159750.		
" Exemptée	210000.	190000.	20000.	
" Taxable	1494410.	1456330.	37530.	
" Taxable et taxée	1234410.	1266880.	17530.	
Population catholique	4324 âmes			
" Protestants	257 "			
" Totale	4581 "	4429 âmes	152 âmes	

QUARTIER ST. HENRI.	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$3016435.	\$2679475.	\$336960.	
" Non Imposable	21650.	21135.	515.	
" Exemptée	1341400.	1069640.	271760.	
Taxable	2994785.	2658340.	336445.	
" Taxable et taxée	1653335.	1583700.	64635.	
Population Catholique	6589 âmes			
" Protestants	227 "			
" Totale	6816 "	6424 âmes	392 âmes	

QUARTIER ST. JACQUES.	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$2617940.	\$2595745.	\$ 22195.	
" Non Imposable	391490.	391490.		
" Exemptée	105740.	103740.	2000.	
" Taxable	2226450.	2204255.	22195.	
" Taxable et taxée	2120710.	2100515.	20195.	
Population Catholique	3962 âmes			
" Protestants	1772 "			
" Totale	5741 "	5793 âmes	52 âmes	

Fait et préparé par

Adolphe Senecal.

P23/E2,197

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité de Saint Henri.

QUARTIER ST. ANTOINE.

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$1654160.	\$1616830.	\$ 37530.	
" Non Imposable	159750.	159750.		
" Exemptée	210000.	190000.	20000.	
" Taxable	1494410.	1456880.	37530.	
" Taxable et taxée	1234410.	1266880.	17530.	
Population catholique	4324 âmes			
" Protestante	257 "			
" Totale	4581 "	4429 âmes	152 âmes	

QUARTIER ST. HENRI.

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$3016435.	\$2679475.	\$336960.	
" Non Imposable	21650.	21135.	515.	
" Exemptée	1341400.	1069640.	271760.	
Taxable	2994785.	2658340.	336445.	
" Taxable et taxée	1653335.	1583700.	64635.	
Population Catholique	6539 âmes			
" Protestante	227 "			
" Totale	6816 "	6424 âmes	392 âmes	

QUARTIER ST. JACQUES.

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$2617940.	\$2595745.	\$ 22195.	
" Non Imposable	391490.	391490.		
" Exemptée	105740.	103740.	2000.	
" Taxable	2226450.	2204255.	22195.	
" Taxable et taxée	2120710.	2100515.	20195.	
Population Catholique	3909 âmes			
" Protestante	1772 "			
" Totale	5741 "	5793 âmes	52 âmes	

Fait et préparé par

Adolphe Senecal.

P23/E2,197

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité de Saint Henri.

(Continuation)

QUARTIER ST. AUGUSTIN.

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$ 990540.	\$ 992690.		\$ 2150.
" Non Imposable	26240.	26240.		
" Exemptée	31500.	41000.		9500.
" Taxable	964300.	966450.		2150.
" Taxable et taxée	932800.	925450.	7350.	
Population Catholique	4323 âmes			
" Protestante	215 "			
" Totale	4543 "	4653 âmes		110 âmes

RECAPITULATION

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$8279075.	\$7884540.	\$394535.	
" Non Imposable	599130.	598615.	515.	
" Exemptée	1688640.	1404300.	284260.	
" Taxable	7679945.	7225925.	394020.	
" Taxable et taxée	5991305.	5881545.	109760.	
Population Catholique	19210 âmes			
" Protestante	2471 "			
" Totale	21681 "	21299 âmes	382 âmes	

Fait et préparé par

Adolphe Senecal.

Saint Henri, 28 Août 1901.

Notes sur le mouvement des divers Quartiers de la Cité de Saint Henri.

(Continuation)

QUARTIER ST. AUGUSTIN.

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$ 990540.	\$ 992690.		\$ 2150.
" Non Imposable	26240.	26240.		
" Exemptée	31500.	41000.		9500.
" Taxable	964300.	966450.		2150.
" Taxable et taxée	932800.	925450.	7350.	
Population Catholique	4323 âmes			
" Protestante	215 "			
" Totale	4543 "	4683 âmes		110 âmes

RECAPITULATION

	1901	1900	Augmentation.	Diminution
Valeur Immobilière	\$9279075.	\$7384540.	\$394535.	
" Non Imposable	599130.	598615.	515.	
" Exemptée	1688640.	1404330.	284250.	
" Taxable	7679945.	7235925.	394020.	
" Taxable et taxée	5991305.	5821545.	109760.	
Population Catholique	19210 âmes			
" Protestante	2471 "			
" Totale	21681 "	21299 âmes	382 âmes	

Fait et préparé par

Adolphe Senecal.

Saint Henri, 28 Août 1901.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No.

Adolphe Senecal
Notes re recensement
28/8/07



P23/E2,197

5401

P23/E2,197

Provinces de Québec
Cité de Saint Henri

Bureau des Évaluateurs.

Monsieur L.N. Senecal,
Greffier de la Cité de Saint Henri.

Monsieur:-

Conformément aux instructions que j'ai reçu des
Évaluateurs, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rôle d'É-
valuation de la Cité de Saint Henri, pour l'année 1901.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur



Adolphe Senecal

Secrétaire des Évaluateurs

Saint Henri, ce 26 Août 1901.



P23/E2,197

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Bureau des Évaluateurs.

Monsieur L.N. Senechal,
Greffier de la Cité de Saint Henri.

Monsieur:-

Conformément aux instructions que j'ai reçu des
Évaluateurs, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rôle d'É-
valuation de la Cité de Saint Henri, pour l'année 1901.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur



Adolphe Senechal

Secrétaire des Évaluateurs

Saint Henri, ce 25 Août 1901.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8907

*Évaluateurs
transmettent le rôle
d'évaluation
28/8/01*



P23/E2,197

0 4 0 1

P23/E2,197

0 7 0 0

8

ARCHIVE No.
8908

Resolutions and Constitution

..of the..

Canadian Municipal Union

Adopted at the Convention
held in

The City of Toronto
August 28th, 29th and 30th, 1901

P23/E2,197

THE CANADIAN MUNICIPAL CONVENTION

Held at Toronto on August 28th, 29th and 30th, 1901.

The Convention was held pursuant to the following invitation, viz :

MAYOR'S OFFICE,

Toronto, August 16th, 1901.

DEAR SIR,—Pursuant to my circular of the 24th of June, to which a large number of acceptances have been received, including the Mayors of important cities from all the Provinces of the Dominion, a convention of delegates from the municipalities of Canada will be held at the City Hall, Toronto, commencing on Wednesday, the 28th inst.

The primary object of the Conference will be to arrange for a Municipal Union for common action in defence of municipal rights and the interests of citizens against the encroachments of great corporations, through Parliament, the Legislature, and otherwise. Other subjects of common interest and advantage from a municipal point of view will come up for discussion, to be handled at the Conference or by the proposed Union. Among these will be a plan for improving the credit of the municipalities in each Province, or in the Dominion.

The conclusions arrived at at the Conference will be recommendatory, and will be submitted for ratification to the respective Municipal Councils.

The Toronto Annual Exhibition will be open during the sittings of the Convention, and, by the courtesy of the directors, all privileges of the Exhibition will be offered to the delegates and their ladies.

Special rights and privileges are offered by the Railways to Toronto during the period of the Exhibition, but it may be found most convenient for delegates from other Provinces to take advantage of the rates to Buffalo, with stop-over privilege at Toronto.

Delegates desiring to have rooms secured for them will kindly communicate by letter or telegraph.

Yours very truly,

O. A. HOWLAND,
Mayor.

REPRESENTATION.

During the Convention the following Delegates were present by authority of their respective Councils, viz :

Jas. Wilson.....	Mayor	Thorold.
D. B. Wood.....	"	Brantford.
Thos. Thauburn.....	"	Brampton.
R. S. McGill.....	"	Simcoe.
Chas. Kelly.....	"	Uxbridge.
W. D. Morris.....	"	Ottawa.
Alexander W. MacRae.....	Alderman, for Mayor of	St. John, N. B.
D. W. Dulmage.....	Alderman	Palmerston.
R. Armstrong.....	Mayor	Toronto Junction.
W. M. Knowles.....	Councillor	Westmount, Quebec.
W. D. Lighthall.....	Mayor	" "
G. W. Sulman.....	"	Chatham.
C. L. Von Gunten.....	Warden	Kent County
Thos. Vair.....	Mayor	Galt.
Lt.-Col. E. Cruikshank.....	County Councillor	Fort Erie, Welland.
P. E. Campbell.....	Mayor	Cornwall.
Jno. Arbuthnot.....	"	Winnipeg, Man.
Aaron Read.....	"	Owen Sound.
Dr. Stark.....	County Councillor	Finch.
James Greenwood.....	Mayor	Blenheim, Kent County.
Chas. A. Humber.....	Alderman	Goderich.
Jas. Wilson.....	Mayor	"
Wm. Mitchell.....	Clerk	"
Jno. Knox.....	Councillor	"
W. B. Graham.....	Mayor	Ridgetown.
J. T. Hamilton.....	"	Halifax, N. S.
J. W. Bowlby, K. C.....	Chairman Finance	Brantford.
Henry Duncan.....	Reeve of York	Don.
S. F. McKinnon.....		City.
V. A. Sinclair.....	Mayor	Tilsonburg.
W. J. Charlton.....	"	Weston.
W. L. Bell.....		Port Arthur.
W. B. Sanders.....		Stayner.
F. T. Daville.....	Mayor	Aurora.
Geo. Ingle.....	"	Lindsay.

John Lyle.....	Clerk and Treasurer	Bowmanville.
John B. Mitchell.....	Mayor	"
Charles Collins.....	"	Dundas.
W. P. Hubbard.....	Controller	Toronto.
Thomas Urquhart.....	Alderman	"
F. H. Richardson.....	"	"
J. J. Graham.....	"	"
G. M. Roger.....		Peterborough.
S. R. Armstrong.....		"
Henry Best.....		"
John Mearns.....	Mayor	Woodstock.
J. Bingeman.....	Alderman	Berlin.
Wm. Still.....	Mayor	Orangeville.
Wm. Rickard.....	Warden	Northumberland and Durham.
G. A. Radenhurst.....	Mayor	Barrie.
S. Chant.....	"	St. Thomas.
Jacob E. Kneel.....	"	Preston.
Henry White.....	"	Port Hope.
Jno. S. Hendrie.....	"	Hamilton.
C. M. Durward.....	Alderman	Brantford.
E. Flood.....	"	Lindsay.
W. Clegg.....	Mayor	Wingham.
E. Garrett.....	Reeve	Bradford.
Thos. Evans.....		Paris.
F. G. Rumball.....	Mayor	London.
J. J. Kilivi.....		Sault Ste. Marie.
A. M. Todd.....	Alderman	Goderich.
Jno. Walker.....	"	Petrolia.
Chas. Senior.....	Ex-Mayor	Blenheim.
J. Watson.....	Mayor	Listowel.
O. B. Sheppard.....	Vice-Chairman	Board of Control, Toronto.

The following Municipalities also intimated their intention to be represented, but their delegates for various reasons were unable to be present :

New Westminster, B.C. ; Vancouver, B.C.

Mr. O. A. Howland, Mayor of Toronto, was elected Chairman of the Convention, and Mr. W. D. Lighthall, Mayor of Westmount, Montreal, Secretary.

CONSTITUTION.

The following Constitution reported by the Committee on Organization was, after debate, unanimously adopted by the Convention :

NAME.

1.—That the name shall be the Union of Canadian Municipalities.

MEMBERSHIP.

2.—The membership shall consist of all Municipalities of Canada which by vote of their Council declare their intention of joining the Union.

OBJECTS OF THE UNION.

3.—The objects of the Union shall be the general improvement and facilitation of every branch of Municipal Administration by the following means :

First.—The perpetuation of the Organization as an agency for the co-operation of Canadian Municipalities in all questions pertaining to Municipal Administration.

Second.—In particular the guidance and improvement of legislation, both of the Dominion and the Provinces, upon Municipal questions, and the betterment of Municipal Government and the promotion of Municipal interests generally.

Third.—The holding of Annual Conventions for discussion, information and resolutions on the above subjects.

Fourth.—The securing of united action for the protection of individual Municipalities and Municipal interests as a whole against legislative or other encroachments of corporations.

FEES.

4.—The following shall be the scale of fees to be paid by members :

Townships, Parishes and Incorporated Villages	\$2 00
Counties	5 00
Towns and Cities with a population under ten thousand	5 00
Towns and Cities with a population under fifty thousand	10 00
Cities with a population over fifty thousand	25 00

ANNUAL MEETING.

5.—The Annual Meeting shall be held at such place as shall be determined by vote of the previous Annual Convention, and shall be held at such time as the Executive Committee shall determine.

REPRESENTATION.

6.—Each member shall be entitled to send such representatives as its Council may annually appoint. Votes in Convention may be taken by show of hands unless any member calls for a vote by members, in which case each member by its representative or representatives shall cast but one vote.

OFFICERS.

7.—(a). The Officers of the Union shall be a President and one First Vice-President and one Second Vice-President for each Province represented, to be elected at the Annual Convention.

THE EXECUTIVE.

8.—There shall be an Executive Committee, which shall be composed of the President and Provincial Vice-Presidents.

(b). The First and Second Vice-Presidents from a Province shall form a Provincial Committee or Sub-Committee to watch the interests of Municipalities in their respective Provinces, and any member of the Union may communicate with them for the purpose of securing the support of the Union in opposing or advancing matters affecting the interests of any member.

(c). The said Provincial Committees shall forthwith report any proposed action to the President of the Union, and no expenditure shall be made or charge incurred to the Union except by and with the consent of the Executive.

(d). When any one of the representatives of any Province dies or retires, or removes from a Province, or becomes incapable to act, the Executive shall fill the vacancy for the year.

(e). The Executive may confer and vote by correspondence and shall be a general Administrative Committee.

(f). During the Convention such members of the last year's Executive as are continuing delegates shall form a Committee on Resolutions with such delegates as may be added by the Convention at its first session for that Convention only.

(g). The Executive shall meet at least one day before the Annual Meeting.

(h). Vacancies on the Executive may be filled by the Executive for the remainder of the year and until the next Annual Meeting.

(i). The Executive may elect or appoint a Chairman and Secretary-Treasurer from its own membership or otherwise. The Chairman so elected shall be the central officer through whom meetings, conferences, and the action of the Executive may take place.

QUORUM.

9.—A majority of the members of the Executive Committee at any time shall constitute a quorum thereof.

AMENDMENTS.

10.—Resolutions for the amendment of the Constitution or for any other purpose shall in the first instance be referred to the Resolutions Committee to report thereon to the Convention, unless by a two-thirds vote of those present and voting the Rule is dispensed with. This section is subject to the provisions of Section 6.

RESOLUTIONS.

The following resolutions were passed unanimously by the Convention :

1. That Municipalities should have full and exclusive control of their streets, and that no Legislation should be passed infringing on such control unless the same be subject to consent of the Municipality concerned ; and that the members of this Union will resolutely resist each and every invasion of these rights ; and that the Executive Committee be charged with the duty of assisting to prevent such invasions of the rights of any Municipality.

2. That whereas the Dominion and Provincial Governments are in the habit of leasing various properties for public uses, and paying therefor large rentals ; and whereas the owners of such property, while receiving valuable consideration for the premises so leased, claim to be entirely exempt from paying ordinary taxes on the freehold, this Union protests against the construction sought to be placed in some such cases upon Clause 125 of the B. N. A. Act claiming the right of exemption from Municipal Taxes, and recommends that all Municipalities suffering from this grievance unite in resisting, and if necessary in testing the subject in the Courts of Law.

3. That all legislation under which properties of certain corporations are to be assessed as scrap iron should be decisively and distinctly repealed.

4. That the Executive Committee be instructed to consider and report upon a method of unitedly strengthening the credit of the Municipalities of the Dominion and reducing the burden of interest charge upon them.

5. That it is contrary to equity and to wise public policy and of doubtful legality, that Governments should exempt their own properties and the incomes of those in their employ from Municipal taxation ; and that the Executive Committee be authorized to consider the best means of giving effect to this Resolution.

6. That whereas the Railway Committee of the Privy Council has assumed jurisdiction to order Municipalities to pay part or the whole of the cost of protection of crossings and of bridges and subways, and whereas such claim of jurisdiction has never been affirmed by the highest Courts of Canada or the Empire, and whereas the

practice of the Railway Committee is of doubtful legality, inequitable and contrary to public justice and policy, this Union of Canadian Municipalities protests against such practice and claim of jurisdiction, and instructs the Executive to unite the Municipalities of Canada to oppose the policy and, if necessary, to obtain a legal determination upon the right.

7. That the scope of Municipal Administration and Legislation is so large and important that in the public interest, Municipal issues should be kept solely in view by the electorate at Municipal Elections, free from other questions or associations, and the members of this Convention declare their intention of exerting their influence to this end in their several localities.

8. That we earnestly recommend to all Municipalities a careful oversight over all concessions of franchises with a view to the future extension of the principle of Municipal ownership and control of public utilities; and we particularly urge that all Municipalities retain the control of all franchises for electric railways; which opens a new field for the means of local communication and transportation.

9. That the Executive be instructed to print the Constitution and Resolutions and send copies to all members of this Union and to other Municipalities and to the Premiers of the Dominion and of the different provinces, and to other suitable quarters; and the delegates to the Convention are requested to obtain confirmation of these resolutions by their Municipalities, and that all Municipalities not already members be invited to confirm these resolutions and to join the Union.

OFFICERS.

The following were elected by the Convention as the officers of the Union for the succeeding year :

- PRESIDENT, O. A. Howland, K.C., C.M.G., Mayor of Toronto.
- 1ST VICE-PRESIDENT (Ontario), W. D. Morris, K.C., Mayor of Ottawa.
- 2ND VICE-PRESIDENT (Ontario), Aaron Read, Esq., Mayor of Owen Sound.
- 1ST VICE-PRESIDENT (Quebec), W. D. Lighthall, Esq., Mayor of Westmount, Que.
- 2ND VICE-PRESIDENT (Quebec), W. M. Knowles, Esq., Councillor, Westmount, Que.
- 1ST VICE-PRESIDENT (Nova Scotia), J. T. Hamilton, Esq., Mayor of Halifax, N.S.
- 2ND VICE-PRESIDENT (Nova Scotia) _____
- 1ST VICE-PRESIDENT (New Brunswick), Alex. W. MacRae, Alderman, St. John, N.B.
- 2ND VICE-PRESIDENT (New Brunswick) _____
- 1ST VICE-PRESIDENT (Manitoba), John Arbuthnot, Esq., Mayor of Winnipeg.
- 2ND VICE-PRESIDENT _____

P23/E2,197

0 4 0 7

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 29 boulevard ¹⁸⁹¹

A Son Honneur le Maire
de la Cité de St-Henri

Messieurs Veuillez s'op donner
les instructions nécessaires à la
Municipalité de St-Henri pour
faire les travaux nécessaires pour
l'entretien de la voie à nos de
ma propriété Rue Agnes off P 1768869
Ces travaux me sont obligés
beaucoup. Votre très humble

Ernest Gagnon

*recu à
Cité*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8909

Eugene Guay
demande un servi-
ce d'eau rue Agnes-
39/8/01



P23/E2,197

U 4 U 4

P23/E2,197

30 Aout 1901

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

A une session de Comité Général du Conseil de la Cité de Saint-Henri, tenue à Saint-Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Comité. Vendredi le Trentième jour d'Aout Mil-neuf-cent-un. Conformément à la loi, à laquelle session sont présents Mr. le Maire Eug. Guay et M. M. W. Robidoux Nap. Lavoie, Dominica Gagné, Jos. Senécal et Jos. Villeneuve formant un quorum sous la présidence de Mr. le Maire.

Il est adopté par résolution du Comité Général, comme suit;

Résolu, et adopté que le Greffier soit chargé d'écrire à la Montreal Water Power Co. mettant la Compagnie en demeure de poser le service d'eau chez Mr. Lavoie rue Chesnut, vu que Mr. Lavoie s'est porté garant des 10% requis sur la valeur des travaux à être exécutés et le consentement de la dite Cie de poser sa conduite pour l'eau, ce qu'elle refuse de faire maintenant, que la Cité etienne la Cie responsables de tous dommages qui pourraient être réclamés.

Présent au Comité



Présents au Comité M. M. Sheppard et
Tombyll re prêt d'argent et exemption de
taxe à The Tombyll Upholstering & Frame
Mfg. Co & The Alaska Feather & Down Co.
fondus en une seule Cie.

Lecture est faite de la lettre de M. Sheppard
de l'Alaska Feather & Down Co. deman-
dant un prêt d'argent remboursable sans
intérêt et une exemption de taxe, et la
séance

et la séance est levée.

L. M. Seruecal
Secrétaire.

A. M. G. G. G.
Président.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8910

Comité General
Montreal Water & Power Co.
Alderic Lavoie
Mr. Shevard
R.N. Tomby ll -
Alaska F & D. Co.
Tomby ll. ll & F. Mfg. Co.
30/8/01



P23/E2,197

0 4 1 0

P23/E2,197

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A Son Honneur le Maire et à
M.M. Les Echevins de la
Cité de Saint Henri.

Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le
ROLE d'EVALUATION de la Cité de Saint Henri, tel que fait par
eux, pour l'année 1901 et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil
en date du 27 Mars 1901, et suivant les instructions qui nous
ont été données nous avons procédé à la confection du dit Rôle
aussi rapidement que possible.

Nous avons reçu 23 plaintes à l'encontre du dit Rôle, et après
avoir siégé pendant 10 soirs pour entendre les propriétaires
qui avaient porté les dites plaintes, nous avons fait droit à
leurs griefs suivant notre conscience.

Nous avons constaté avec plaisir que l'évaluation ainsi que
la population allaient toujours en augmentant.

Nous avons examiné et trouvé correct le recensement fait par
Monsieur Adolphe Senecal.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir
à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères
pour la confiance qu'il nous a accordée en nous nommant Evalu-
ateurs de la Cité de Saint-Henri pour cette année.

Espérant que vous récompenserez généreusement le travail
que nous avons fait.

Nous nous sousscrivons

Vos dévoués serviteurs

Yvonne Gauthier
A. B. G.
C. Dion



P23/E2,197

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A Son Honneur le Maire et a
M.M. Les Echevins de la
Cité de Saint Henri.

Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le
ROLE d'EVALUATION de la Cité de Saint Henri, tel que fait par
eux, pour l'année 1901 et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil
en date du 27 Mars 1901, et suivant les instructions qui nous
ont été données nous avons procédé à la confection du dit Rôle
aussi rapidement que possible.

Nous avons reçu 23 plaintes à l'encontre du dit Rôle, et après
avoir siégé pendant 10 soirs pour entendre les propriétaires
qui avaient porté les dites plaintes, nous avons fait droit à
leurs griefs suivant notre conscience.

Nous avons constaté avec plaisir que l'évaluation ainsi que
la population allaient toujours en augmentant.

Nous avons examiné et trouvé correct le recensement fait par
Monsieur Adolphe Senecal.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir
à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères
pour la confiance qu'il nous a accordée en nous nommant Evalu-
ateurs de la Cité de Saint Henri pour cette année.

Esperant que vous récompenserez généreusement le travail
que nous avons fait,

Nous nous soucrivons

Vos dévoués serviteurs



Yvonne Gauthier
A. B. G.
C. P. Dion

*Approuvé
M. Gauthier
12 Mars 1901*



P23/E2,197

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A Son Honneur le Maire et a
M.M. Les Echevins de la
Cité de Saint Henri.

Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter le
ROLE d'EVALUATION de la Cité de Saint Henri, tel que fait par
eux, pour l'année 1901 et font rapport comme suit:

Conformément à la nomination faite par votre Honorable Conseil
en date du 27 Mars 1901, et suivant les instructions qui nous
ont été données nous avons procédé à la confection du dit Rôle
aussi rapidement que possible.

Nous avons reçu 23 plaintes à l'encontre du dit Rôle, et après
avoir siégé pendant 10 soirs pour entendre les propriétaires
qui avaient porté les dites plaintes, nous avons fait droit à
leurs griefs suivant notre conscience.

Nous avons constaté avec plaisir que l'évaluation ainsi que
la population allaient toujours en augmentant.

Nous avons examiné et trouvé correct le recensement fait par
Monsieur Adolphe Senecal.

Nous profitons de la présente occasion pour offrir
à votre Honorable Conseil nos remerciements les plus sincères
pour la confiance qu'il nous a accordée en nous nommant Évalu-
ateurs de la Cité de Saint Henri pour cette année.

Espérant que vous récompenserez généreusement le travail
que nous avons fait,

Nous nous sousscrivons

Vos dévoués serviteurs

Yvonne Gauthier
J.B. G.
C. Dion

*rapport
C. Dion
Après 1900*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No **8910A**

*Evaluateurs
remette le Rôle au
Conseil*
30/8/01



P23/E2,197

8910A

P23/E2,197

COUR DU RECORDER

De La

CITE DE ST. HENRI .

A MONSIEUR LE MAIRE & M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE ST. HENRI.

Je, App. Archambault, greffier, de la Cour du Recorder, ai l'honneur de faire rapport des causes entendues durant le mois d'août, 1901, et de faire remise des agents perçus, soit:

	\$ 37.30
Dépenses	<u>1.00</u>
Balance	\$ 36.30

Détails à l'état ci-annexé.

St. Henri, 5 Septembre, 1901.

Votre très dévoué,

App. Archambault
Greffier de la Cour.

accepté



Août 1901.

R A P P O R T

De La

COUR DU R E C O R D E R

P23/E2,197

B 4 1 1 1

P23/E2,197

CAUSES CRIMINELLES OU OFFENSES .

101.	Le Roi	vs	Edmond Proulx	\$ 5.00
102	"	vs	McMahon	3.00
103	"	vs	Phoenix	
104	"	vs	Jodoin	5.50
105	"	vs	Daniels	
106	"	vs	Lapierre	4.00
107	"	vs	Hodson	
108	"	vs	Walsh	
109	"	vs	Richer	
110	"	vs	Higginton	
111	"	vs	Melançon	9.80
112	"	vs	Cyr	
113	"	vs	Coupal	4.00
113	"	vs	Sarault	
114	"	vs	Martineau	
115	"	vs	Martineau	

CAUSES CIVILES .

852	Abinovitch	vs	Quesnel	\$ 1.00
853	"	vs	Dame	.50
854	"	vs	Tassé	1.00
855	Bienvenu	vs	Gougeon	.50
856	Lefcovitz & Co.	vs	Fitzgerald	.50
857	"	vs	Chevalier	.50
857	Martin	vs	Cousineau	1.00
858	Bienvenu	vs	Trudeau	.50
859	Lefcovitz	vs	Poirier	.50
			Total	\$ 37.30
			Dépenses pour prisonniers (billets de chars)	1.00
			Balance	\$ 36.30

Mont 1901

Rapport
de la

Cour du Recorder

Cher 3630
Receve
5/11/01



P23/E2,197

B 4 1 31

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8911

Cour du Recorder

Rapport. au
31/8/01



P23/E2,197

H H 1 1 1

P23/E2,197

Dépenses générales au 31 Août 1901 Appropriations

Bureau du Conseil	2489 83	37 00
Cour des Records	845 61	13 00
Hôtel de ville	838 05	10 00
Santé Publique	2326 11	3940
Intents & Exempts	21982 35	59900
Recets & Imprints	25742	
Salari B. H. P. No 1	4578 70	6870
Ent Mat	1024 21	1750
Salari B. H. P. No 2	2328	4940
Ent Mat	733 05	850
Journae H. P.	528 90	900
Habillments H. P.	646 05	900
Parc	438 15	800
Chemins	15058 40	19910
Trottoirs	2532 45	6000
Egouts Courd Baur St.	2875	200
Parcours Elisabeth	996 25	1450
Trosage	564 30	800
Delairage	1000	11600
Contingents	2088 56	3600
Votivages	26 30	
Papeterie	135 75	250
Fonds de secours aux ^{veuves}	375 47	450
Dlegations	400 50	800
Donnages Assurance	1877 52	1700
Ameliorations Publiques	305 50	
Auditeurs 1900	300	
Ent. des Prisonniers	74	1600
Evaleateurs 1901	350	
Frais de ligand	1273 09	3400
Almna Re Post. de la ville	1303 21	
Entretien de la neige	3614 10	6300
Telegraph d'Alain	48 70	400
	119006 39	



o. w. p. 6

2016
C. W. B.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8912

Report des Credits
31/8/01



P23/E2,197

B
H
1
E

P23/E2,197

0 4 1 3

*référé aux
marchés*

FOLIO DES MINUTES
45
4 sept
1897

St. Henri, Montréal
Sept 2/907
Mon. L' Maire
Mess. L' Echevins

J'exquiers votre attention
à l'égard de mon évaluation
sur ma nouvelle Bâtisse
coin des rues St. Guilley &
St. Elisabeth dont j'ai
déjà fait plainte aux
évaluateurs qui m'ont fait
un rabais de \$2,500

P23/E2,197

Après leur avoir donné
 que la dite Bâtisse ne
 me coûte plus que
 dix mille piastres. En ma
 renvoyant le montant de
 mon évaluation qui est
 maintenant de $\$12,000$ ^{xxx}
 Et dont je prétends
 qu'elle n'est pas plus
 de $\$10,000$ ^{xxx} Je laisse
 votre Mess. de prendre
 en considération mon
 objection je demeure
 votre très dévoué
 & humble serviteur
 A. D. Cisautets

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8913

J. Sté. Desautels
se plaint de son
évaluation
2/9/01



P23/E2,197

8413

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8914

Banque Provinciale
re emprunt 200000.
4/9/01

Voir: # 118
St. Henri: Muen.
Règlements



P23/E2,197

8413

P23/E2,197

J. EMME VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montreal 4 Septembre 1901.

A son Honneur le Maire et à
M.M les Echevins de la
Cité de St.Henri -



Messieurs,

Au sujet de la réclamation McKetcher re terrain sis à la
jonction de la rue St.Rémi et du Chemin de la Côte St.Paul dont parlait
M.NAPOLEON SENEAL hier, la chose fera l'objet d'un rapport spécial
aussitôt que les renseignements requis pour ce faire, seront au com-
plet.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,



J. Emme Vanier
Ingénieur Cité de St.Henri -

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8915

J. Emile Variier
re reclamation
Mc Kercher
4/9/01



P23/E2,197

B 4 1 5

P23/E2,197

J. EMILE VANIER.
Ingénieur et Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Montréal 4 Septembre 1901.



Messieurs,

Au sujet de l'affaire Burroughs du Chemin de la Côte St. Paul, je dois faire rapport que j'ai hier, examiné les lieux dont il est fait mention dans cette affaire, et après informations prises à différentes sources, je dois vous faire part;

1o. Que ce pont de 4 à 5 madriers de largeur et d'une longueur de 30 pieds environ qui couvre le ruisseau longeant le trottoir à la jonction du chemin Amesse & Décarie, avec le "Upper Lachine Road" immédiatement à l'ouest de la barrière, ne laisse plus passer l'eau en-dessous, le tout étant bloqué de terre et de gravier. Ce pont a été construit par la "Trust" et la Cité de St. Henri n'y a eu jamais affaire en aucune manière.

2o. Que l'eau des grandes pluies se déverse alors sur le chemin de la "Trust" pour passer du côté sud et descendre la côte du chemin de la Côte St. Paul pour se répandre ensuite sur les terrains riverains, et entr'autres sur le terrain Burroughs, les bords de cette partie du chemin étant plus bas que le centre.

3o. Que le "Culvert" d'autrefois laissant passer l'ancien ruisseau se déversant dans le Rivière St. Pierre sur le territoire de la Paroisse de la Côte St. Paul, a été rempli par la "trust" qui a remplacé la grande ouverture à cet endroit, d'autrefois, par un simple tuyau de fonte de 4 pouces de diamètre, lequel, encore hier, a été trouvé bloqué de terre etc.

Qu'en considération de cet état de choses, tel que ci-dessus détaillé, je suis d'opinion que les dommages causés aux propriétés

P23/E2,197

(2)

riveraines du chemin de la Côte St.Paul, et entr'autres la propriété Burroughs, sont du fait exclusivement de l'incurie et de la négligence de la "Montreal Turn Pike Trust"

Le tout respectueusement soumis,

J. Emile Davis
Ingénieur Cité de St.Henri -

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8915^A

J. Emile Vanier
re Caroline Burroughs
4/9/01



P23/E2,197

8915A

P23/E2,197

J. EMILE VANIER.
Ingénieur • et • Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montreal 4 Spetembre 1901.

*Levier a l'ordonnance de
depuis dans les
caves de la rue
St. Ambroise - que la
de l'eau provenant
des machines d'inondation
de ces caves etc*



A son Honneur le Maire
et à M.M. les Echevins de la
Cité de St. Henri.-

Messieurs,

Au sujet de l'inondation de caves de la maison de Monsieur Nérée Leclaire rue Philippe No.48 qui s'est produite samedi le 31 Août dernier lors des grandes pluies, je dois faire rapport que j'ai fait faire le mesurage des lieux suivant croquis ci-joint. D'après ce croquis il appert que lorsque l'égout de la rue coule plein, le niveau de l'eau arrive bien près du fond de la cave de Monsieur Leclaire, cette cave est à huit pieds de profondeur.

D'un autre côté l'égout est exposé à couler plein surtout lors des grandes pluies ou des dégels, depuis que la "Merchants Coten Co" deverse dans l'égout de la rue St. Ambroise, de l'eau provenant des condensateurs de ses machines par l'entremise de deux tuyaux de 18 et 12 pouces de diamètre respectivement, la quantité d'eau ainsi déversée par la compagnie étant de 4700 gallons par minute. En outre, cette eau est prise dans le canal de machine et devrait être retournée au moins dans la Rivière St. Pierre, car nos égouts à St. Henri, comme ailleurs, n'ont jamais été construits pour prendre le Canal Machine en partie.

D'après recherches faites je dois faire rapport que la Cie. de coten n'a jamais eu de permis de faire ces raccordements de tuyaux à l'égout public et je suggérerais à votre Conseil de voir immédiatement à ce que cet état de chose cesse.

Mr. Leclaire a souffert de cet état de choses, des incon-
venients qui peuvent

P23/E2,197

(2)

se répéter assez fréquemment.

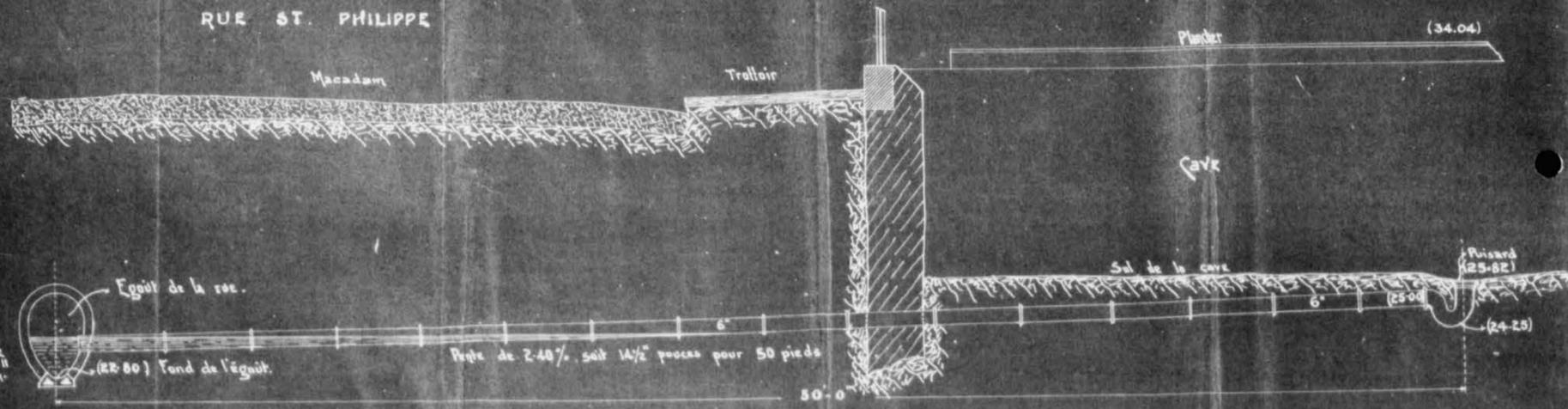
Le tout respectueusement soumis,

J. Cuite Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

0 4 1 0

P23/E2,197

SECTION TRANSVERSALE
 vis à vis de la maison portant le N° 48
 RUE ST. PHILIPPE
 à
 ST. HENRI
 appartenant à M^r Nérée LECLAIR.



(24.22)
 Elevation de l'eau
 dans l'égout le 2
 Septembre 1901, à 11
 heures du matin.

— Montréal, 3 Septembre, 1901. —

— Echelle : 4 pieds au pouce. —

— Prépare par :
J. Emile Vanier
 Ingénieur de la Cité de St. Henri. —

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8916

J. Emile Vanier
Rapport re inondation
Nere Leclair.
4/9/01



P23/E2,197

B 4 1 6

P23/E2,197

J. EMILE VANIER.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montreal 4 Septembre 1901.



A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs,

Avec la connaissance de ce qui 's'est passé lors des grandes pluies et les dégels dans l'égout de la rue Ste. Elizabeth de NOTRE DAME vers la RIVIERE St. PIERRE, je ne puis faire autrement que de recommander à votre Conseil de construire la balance de l'égout de cette rue à partir du point où il est construit ^{en local} de la rue St. AMBROISE, jusqu'à la RIVIERE St. PIERRE, cette nouvelle partie devant se déverser dans la rivière en question, ce qui devient assez facile depuis le creusage qu'on y a fait. De cette manière le refoulement qui se produit de temps en temps vers le "dead end", trouverait un déversoir vers la RIVIERE ST. PIERRE.

Dans l'espérance que ma suggestion sera favorablement considérée

Je demeure, Messieurs,

Votre très dévoué,



J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -

P.S.

La longueur de l'égout à construire serait de 180 @ 110 pieds.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8917

J. Emile Vanier
re canaux d'égouts.

4/9/01



P23/E2,197

04111

8 4 1 8

P23/E2,197

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR:
3863 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

*Le compte de l'ann
est chargé d'aller
sur ce lieu Mr. Carrol*

Montreal, 4 Septembre 1901.

Au maire et aux échevins de la Cité de
Saint-Henri.



Messieurs,

La cité de Saint-Henri a-t-elle le droit d'exiger que The Montreal Water & Power Company pose des tuyaux à l'eau sur la rue Chestnut? Voilà la question qui m'a été soumise ce matin par son Honneur le Maire.

Je transcris à votre intention la clause des Règlements et Contrats renfermant les droits et obligations respectives de la Cité et de la Compagnie, se rapportant à cette question."

"La dite Compagnie, ses associés ou ayant cause, auront le
"droit de prolonger leurs tuyaux dans toutes les rues, ruelles ou pla-
"ces publiques dans la ville de St. Henri, quand ils le jugeront à pro-
"pos, mais ils ne pourront y être contraints qu'en autant que d'après
"le tarif alors en vigueur, le prix de l'eau représentera un bénéfice
"de dix pour cent sur le coût du matériel et la pose de tuyaux néces-
"saires à l'approvisionnement de l'eau des endroits où l'eau sera requi-
"se. En cas de différend à cet égard entre la dite compagnie, la corpora-
"tion et les requérants, la question sera référée à un Ingénieur à être
"nommé d'un commun accord & à défaut d'accord, par un juge de la Cour
"Supérieure de Montréal, lequel ingénieur décidera si le prix à être
"payé pour l'eau d'après la Cédule donnera les dix pour cent requis



P23/E2,197

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau, LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES.
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

2

"requis sur l'estimé du Coût de l'ouvrage à être fait, les frais de
"cet ingénieur devront dans tous les cas être payés en commun par la
"dite Compagnie et la ville de St. Henri."

La lecture de cette clause (et je n'en trouve pas d'autre se rapportant à la question) permet facilement d'arriver à cette conclusion que la compagnie ne saurait être forcée de poser des tuyaux sur la rue Chesnut jusqu'à chez Monsieur Lavoie, que si le prix de l'eau qu'elle retirerait dès le début représentait 10% du coût des matériaux et du posage des tuyaux nécessaires à l'approvisionnement de l'eau chez M. Lavoie.

Cette condition est-elle remplie dans le cas actuel?

Pour répondre à cette question il faudrait qu'un ingénieur me donnât le chiffre auquel s'élèverait le coût de ces travaux et que ~~de~~ je connaisse la valeur locative des maisons situées sur la rue Chesnut.

En supposant qu'il y ait là deux logements avec une valeur locative chacun de \$10.00 par mois, nous arriverions à une somme totale pour le prix de l'eau par année de \$13.20. Appliquant la règle posée par la clause plus haut citée, la cité dans ce cas aurait droit de forcer la compagnie à exécuter les travaux demandés, si ces travaux ne devaient pas coûter plus de \$130.00.

On m'a parlé d'un cautionnement garantissant à la compa-

8 4 1 8

P23/E2,197

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

*
Eugene Primeau, LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

*
No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR:
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, *190*

3

compagnie le paiement, quoiqu'il advienne, de ce 10%. La compagnie ne peut être tenue d'accepter autre chose que ce que mentionne la clause que j'ai citée tout-à-l'heure.

Si vous croyez devoir consulter l'ingénieur au sujet du coût des travaux à faire, j'aimerais à lui fournir les données concernant le chemin à parcourir, la grosseur du tuyau à employer, etc.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8918

Ls. Coderre
Opinion re service
d'eau rue Chesnut.
4/9/01



P23/E2,197

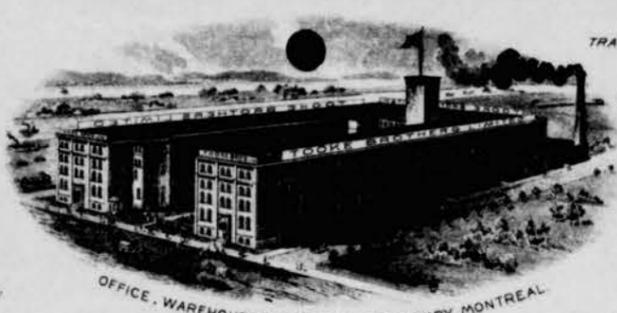
B 4 1 B

P23/E2,197

Tooke Brothers Limited,
Manufacturers of
Shirts, Collars, Shirt Waists, Neckwear, &c.
and Importers of
Men's Furnishings

SAMPLE ROOMS AT
MONTREAL, QUEBEC, TORONTO,
WINNIPEG & VANCOUVER.

CABLE ADDRESS:
"EKOOT"



TRADE MARKS
"IRON FRAME,"
"STAR," "ANCHOR"

Montreal, Sept 5th, 1901.

Chairman of the Fire Committee.
City Hall. St. Henri.

Dear Sir:-

We would be glad if you would have the fire alarm box placed in our factory according to original by-law at your earliest convenience. We are effecting some new insurance and this of course will have a great deal to do with the rate. We wrote to the Secretary about a month ago on this subject, and nothing has been done so far.

By your prompt action in this matter you will oblige.

Yours very truly,

TOOKE BRO'S., LIMITED.

Per

*refus au chef d'ail
depuis la prise en
dehors au quai de l'ail*



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8919

*Yooke Bros.
re boîte d'alarme
5/9/01*



P23/E2,197

B 4 1 4

8 4 2 0

P23/E2,197

St. Henri, 5 Septembre, 1901.

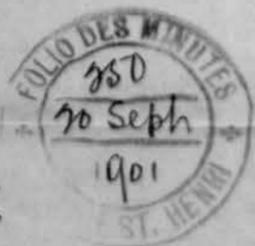
MONSIEUR LE MAIRE & M. M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE ST. HENRI.

Les locataires de la maison que j'ai construite sur la rue *Chesnut* dans la Cité de St. Henri, ~~vont~~ déguerpir parce qu'ils ne peuvent jouir du service de l'aqueduc; ~~et que~~ je souffrirai de ce chef des dommages considérables comme j'en ai déjà soufferts.

AINSI donc, prenez avis que je ~~vous~~ tiens la Cité de St. Henri, responsable de tous ces dommages, vous mettant ~~en met-~~ tant en même temps en demeure de faire mettre le service de l'eau à ma dite maison; me déclarant prêt à fournir toutes les garanties requises.

Votre etc, *Aldéric Larvi*

Question régler



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8920

Alderic Lavoye
re service d'eau
5/9/01



P23/E2,197

B 4 2 0

P23/E2,197

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 9 Septembre 1901 189

\$6700.85

A demande pour valeur reçue "La Cité de Saint Henri"
promet de payer à la Banque Provinciale du Canada, la somme
de Six Mille Sept Cent Dollars et Quatre Vingt Cinq Centins
(\$6700.85)

~~*[Signature]*~~

Maire
~~*[Signature]*~~
Greffier et Trésorier



P23/E2,197

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, 9 Sept 1901

Extrait des délibérations
du conseil de la cité de St-Henri
Séance du 4 Sept 1901

Résolu et adopté que le maire
et le greffier soient autorisés
à signer un billet promissoire
à la Banque Provinciale à hauteur
de \$6700⁰⁰ aux meilleures conditions
possibles en anticipation de l'em-
prunt de \$20000⁰⁰.

Certifié vrai extrait

L. M. Senecal
Greffier



P23/E2,197

-39000 -
11000 -

50000 -
1



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8921

Billet Promissoire
\$6700. à la
Banque Provinciale
9/9/01



P23/E2,197

B H E 1

P23/E2,197

Telephone Bell Main 3966.
des Marchands 1291.

224 RICHELIEU.



Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville,

St-Cunegonde, 10 Septembre 1901.

A M^{ons}. L. N. Sénécal, Greffier
St Henri

Monsieur,

Comme suite à ma lettre en date du 2 Août
dernier je vous transmets copie d'un compte de "La
Société des Frais Funéraires", au montant de \$75⁰⁰,
pour dommages causés par l'inondation du 30 juillet
dernier. La présente est aussi pour vous notifier
que si vous ne réglez pas ces comptes, et que St Cuni-
gonde soit poursuivie, on vous appellera en garantie

Votre tout dévoué
J. P. Vébert
Greffier



P23/E2,197

8 4 2 2

90 rue Vinet -

St. Cunegonde 4 Sept. 1901

La Cité de St. Cunegonde, en compte avec
"La Société des Frais Funéraires de Montréal"

Pour dommages causés par l'inonda-
tion du 30 juillet dernier à la cave du
n^o 90 rue Vinet - - - - - 75⁰⁰

référé à l'avant

Vraie copie
J. P. Veber
Greffier
Cité de St. Cunegonde



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8922

St. Cunegonde
re dommages par
inondation

10/9/01



P23/E2,197

B
4
E
E

P23/E2,197

8 4 2 3

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

8^e Côte Place d'Armes,
No. 97, RUE ST-JACQUES,

EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE

des Tramways.

BUREAU DU SOIR :
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

TEL. BELL, MAIN 2784

Montreal, 11 sept. 1901

Monsieur le Maire et aux échevins de la cité de
Saint-Henri,

Messieurs, J'ous m'avez référé pour étude
par une résolution en date du 7 septembre
courant:

1^o Une lettre de monsieur Pibert, chef-
fiev. trésorier de la cité de Ste-Cécile-
Gonde, portant à la connaissance de
votre conseil que la société des Frères Fu-
reraies, Alfred Melche, Damien Vesture, S.
Tredonian & son, P. D. Padeau, ont produit
des réclamations en dommages devant le con-
seil de Ste-Cécile-Gonde, pour inondation
de leur case et la grande fluvie de la
Semaine du 2 août.

Cette lettre vous rappelle que par
un acte passé devant M. St-Péroux
le 5 juillet 1888 entre Ste-Cécile-Gonde et
la ville de St-Henri cette dernière s'est
tenue responsable de tous dommages qui
pourraient résulter soit de la construction des
canaux d'égouts soit pour tout autre cause.



P23/E2,197

Primeau & Coderre
Avocats,
Procureurs, etc.
*
Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.
*
No. 97, RUE ST.-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

2

TBL. BELL. MAIN 2754

BUREAU DU SOIR:
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

quelconque.

Elle avertit de plus qu'elle fera ces réclamations à votre connaissance afin que vous fussiez les vérifier et les régler si vous le jugez à propos et aussi pour vous notifier que si Ste-Cunegonde est poursuivie en dommages elle appellera le côté de St-Henri en garantie.

Sur cette question Ste-Cunegonde prend l'attitude qu'elle doit prendre en vertu de ce combat du 5 juillet 1888.

Pour St-Henri, il n'y a pas autre chose à faire que:

- 1° ou de s'entendre avec Neutonmont pour régler ces réclamations.
- 2° ou de laisser poursuivre Ste-Cunegonde au risque d'être obligé de défendre à une action en garantie.

En 1890, Ste-Cunegonde a permis à Neutonmont de raccorder ses canaux d'égout avec ceux de Saint-Henri et de Ste-Cunegonde.

La clause de garantie que nous trouvons dans le combat de St-Henri et de Ste-Cunegonde, en faveur de celle dernière,

P23/E2,197

8 4 2 3

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97. RUE ST-JACQUES.
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

3

TEL. BELL, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR :
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Montreal, 190

on la trouve dans le contrat entre Sts-Cuné-
gonde et Nestorant, en faveur de Saint-
Henri et de Sts-Cunégonde. Et je suis
certain que basé sur ce contrat de 1890,
entre Nestorant et elle-même, Sts-Cunégonde
a dû faire écrire à Nestorant une lettre
identique à celle que nous ayez reçue. Je suis
également certain que Sts-Cunégonde pren-
dra également une action en garantie contre
Nestorant dans le cas où elle serait pour-
sue.

Il est impossible pour Saint-
Henri de donner à Nestorant un avis
identique à celui reçu de Sts-Cuné-
gonde. Saint-Henri a les droits à lui
un contrat permettant à Nestorant de relayer
ses créances s'équivalent à ceux de St-Henri,
mais malheureusement la clause de garantie,
la clause de protection qui se trouve dans
tous les autres contrats, ne se trouve pas dans
le nôtre.

Je suis d'opinion que le conseil
attendrait plutôt l'action en garantie de
Sts-Cunégonde.

Si nous sommes capables de prouver

P23/E2,197

Primeau & Coderre
Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

BUREAU DU SOIR :
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

TEL. BELL, MAIN 2764

H

Montreal, 190

que l'égout de Sts. Cuneigonde est devenu insuffisant par suite du raccordement des canaux de Westmount à ceux de Sts. Cuneigonde et de Saint-Henri, Sts. Cuneigonde fera son action en garanties contre St-Henri.

Ceci est arrivé dans une cause auj ours lui rendue devant la cour Supérieure. Sts. Cuneigonde poursuivie en garanties par Westmount, a appelé à son tour Westmount et Saint-Henri en garanties. Le juge de la cour Supérieure a tenu que c'est l'eau de Westmount qui rendait le canal insuffisant et causait l'inondation des canaux, et par suite a maintenu l'action en garanties de Sts. Cuneigonde contre Westmount, mais a renvoyé l'action en garanties contre Saint-Henri.

Et je suis de cette opinion d'attendre l'action en garanties de Sts. Cuneigonde, en supposant même que Sts. Cuneigonde succomberait sur les actions faites par toutes ces personnes. Mais il peut arriver que Sts. Cuneigonde réussisse à faire renvoyer ces actions. Dans ce cas l'action en garanties serait aussi nécessaire

P23/E2,197

6 4 2 3

Primeau & Coderre

Avocats,
Procureurs, etc.

Eugene Primeau LL.B.
Louis Coderre, LL.B.

No. 97, RUE ST-JACQUES,
EDIFICE DE LA BANQUE DU PEUPLE.

TEL. BEAU, MAIN 2784

BUREAU DU SOIR
3663 RUE NOTRE-DAME, ST-HENRI.

Sont renvoyés.

Montreal, 190

2^o Nous ont référés les réclamations pour dommages résultant de l'inondation des caves, des la nuit du 29 au 30 du même mois de juillet, des messieurs dont les noms suivent:

Philippe Blain, Eugène Desjardins, Nilbrod Sabiche, Antoine Brisebois, Zéphirin Tessier, Louis Séguin, Amédée Major, Donose Fauteux, Joseph Fauteux, J.C. Cusson, F.B. Chevalier, G. Pauze, Gm. Dr. Foulke, frères, Geraldus Rombach, Marie Leclaire.

D'après le rapport de l'ingénieur, fait après visite et examen des lieux survenus le 31 juillet dernier, il appert que les égouts étaient à cette date dans un parfait état d'entretien et fonctionnaient bien.

L'inondation se serait produite que par suite de causes incontrôlables.

Nous avons plaidé déjà dans des cas identiques de force majeure; il faut croire que nous devons faire le même plaidoyer dans ces cas, si des actions sont prises.

3^o La réclamation Burroughs;
Après avoir pris connaissance

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. ⁹8923

Louis Coderre
Opinion re reclama-
tions de dommages
de Ste Conigonde
11/9/01



P23/E2,197

8423

P23/E2,197

0424

St Henri 11 Septembre 1901

Monsieur le Maire
Messieurs les Echevins de St Henri
Messieurs

L'Union St Joseph de St Henri ayant décidé d'organiser une petite fête de famille Mercredi le 9 Octobre prochain, a bien l'honneur de demander à votre Conseil de bien vouloir nous permettre l'usage de la Salle de l'Hotel de ville pour cette date
Ce faisant vous obligez vos dévoués

L'Union St Joseph de St Henri
S. Res Jozietz
ass. Sec Arch.

accordé



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8924

Union St. Joseph
de
St. Henri
demande l'usage
de la salle.

11/9/01



P23/E2,197

B H E M

P23/E2,197

RELIÉ TEL QUEL

23
 Bureau du Sherif
 Montréal, 11 Septembre 1901
 Regu du Greffier Tresorer St Henri
 4 cpts - Taxes Municipales
 un compte produit no. 429 -
 L'Institution Royale
 Demand.
 vs.
 Défend.
 H. Gougeon
 J. Arthur Francheville
 L.S. Dep. Sherif.

36.49
 36.49
 36.49
 36.49

La propriété Hypothèque Gougeon
 portant le no. officiel 1167, 168,
 169 et 170/385 a été vendue ce
 jour au Bureau du Sherif
 a M. Vaughan représentant
 L'Institution Royale pour
 la somme de \$2500.00 sur
 vant rapport officiel de M. Laberge
 du Bureau du Sherif
 ce 12/9/01

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8925

Bureau du Sheriff
re Hy. Gougeon.
11/9/00

P23/E2,197

B 4 2 5

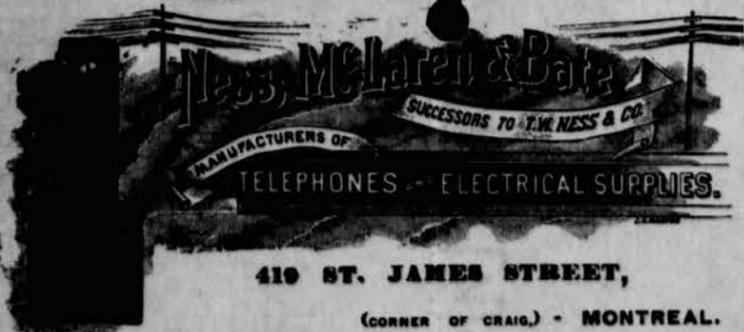
P23/E2,197

M. M. B. No. 210. 81-10-00. 1 N.

MEMORANDUM.

Telephone Bell "Main" No. 1100.

FROM



Registered Cable Address, "NESSPHONE."

MONTREAL, Sept. 12, 1901.

TO

L.N. Senecal, Esq.,
 City Hall,
 St. Henri,
 Que.,

Dear Sir.-

Replying to your favor dated Sept. 10th, would say that we do not think it would be advisable for you for certain reasons, to serve us with a protest in connection with the electric light wiring. As already stated, switch-board is about ready and will likely be in position Monday the 16th. inst.

We remain.

Yours truly,
 Ness, McLaren & Bate,
 per. *[Signature]*

8 4 2 6

P23/E2,197

N. M. & B.—No 214-22-4-01.—2M.

Bell Telephone "Main" 1100.



REGISTERED CABLE ADDRESS: "NESSPHONE," Montreal.

L.N. Senecal, Esq.,
City Hall,
St. Henri, Que.,

10 Repondre à la lettre du président de la ville de St. Henri. 10/8/01

Sept. 9, 1901.



Dear Sir.-

Replying to your favor received this morning, beg to state that we were more than surprised at its contents. You state that the city has incurred damages through our neglect since May last in leaving the electric light work unfinished. You know perfectly well that when you were in the writer's office the end of July, you were told that it would take from 4 to 6 weeks to import the slate slab for the switchboard and you stated at that time that it did not matter if the board was finished or not untill about the first of September as the Council would have no more meetings during the holidays. You also stated at that time that you would get us an advance of a couple of hundred dollars before the first of August and as you did not do this, we think we are entitled to at least a part payment on account, 60 days having passed since this amount was promised to us. You also state that we left the floor broken and hall in a dirty condition, this we deny point blank as the writer was out there and knows for a fact that the floors were fixed properly after the wiring was completed.

P23/E2,197

8 4 2 6

N. M. B. No. 208, 16/2/00. 214.

NESS, McLAREN & BATE, MONTREAL

L.N. Senecal, Esq., Continued. Page 2 Date Sept. 9, 1901

Regarding dirty condition, the hall was not left in a more dirty condition than would be necessary after a job of like nature and we hardly think that you would expect us to sweep and scrub out after doing electric wiring. As to damages, your assertion is ridiculous, seeing that there was no specified time limit in which to have the contract finished, nor have any damages occurred through any neglect of ours. We are at a loss to understand why you have changed your attitude towards us, as we have done everything in the interests of the Town of St. Henri, at the same time we don't think it is absolutely necessary to have your recommendation in order to secure a part payment on account as we, being contractors, are entitled by law to 85% on contract price as the work progresses. This we have not received, and should we not receive a part payment on account through you in a day or two, we will feel obliged to seek elsewhere for same.

We remain,

Yours truly,

Ness, McLaren & Bate,

per, *[Signature]*

8 4 2 6

P23/E2,197

PHONES
MARCHANDS 1224.
BELL - - 8157.



Bureau du Greffier de la Cité
Hotel de Ville,

St-Henri, Sept 16^e 1901

M^r Mess McLaren & Pate

Gentlemen:-

On reference to the letter of M^r McLaren addressed to the undersigned saying that for some reasons it would not be advisable to serve a protest to the company in connection with the works of wiring the City Hall office for the Corporation. I beg to say that this decision was arrived at by an order of the Chairman from the report I made to him. Mr McLaren is probably not aware of the whole matter as to the question of damages already suffered and to come, ^{about the 15th of June} three months ago when Mr Macdell left the place almost finished, one of your men came to see what was left to be done beside the switchboard connecting

P23/E2,197

- I showed to him the different places where lights was cut and not connected, and I give you here below a list of what I mentioned to him -
- 1^o lights cut in the costume room of the theatre
 - 2^o lights cut in a store cupboard of the stage
 - 3^o floor of the stage, removed at the foot of the stairs leading to the costume room
 - 4^o big main to heater to dry the vaults in the cellar where archives are kept that heater was working every day to keep the ~~the~~ moisture off ~~the~~ and was badly needed then last wet days
 - 5^o replacing of cornice ~~to~~ wraps on the stage
 - 6^o replacing of 4 wall sockets on posts. the work was not acceptable -
 - 7^o creating slack wires at two places. a few little details for the switchboard ^{was not wanted} that you man answered that there was no work for more than a day

P23/E2,197

and that of switchboard was near
 ready that he would do this in the
 mean time of connecting the board.
 in the month of July I went to your office
 for planning the location of switches on
 the slab I went up in the shop with
 your permission ^{and saw} the slab was ~~there~~ and
~~that~~ I told the man in charge what I
 wanted and I told you that there
 would be no objection for to get a
 cheque of \$100.00 I was asked to the
 Mechanician by Mr. Middleton the answer
 he got was: finish the work. three weeks
 ago the same man who came ~~after~~
 to see about the finishing of the work came
 to me and asked again what was
 I wanted the switchboard to be fitted.
 saying that it would be brought in a
 few days. I mentioned to him the 1st of
 September for the theatrical season ~~and~~
~~that he was not positive in his answer~~
~~that demands for rental of ~~board~~ were~~
~~refused on that account. this is the truth~~
 these are the facts. there was not change
 of attitude towards you but when I think
 the whole of that you will admit
 that some thing is made at my
 expense. you will perhaps say that I
 am working in the case to this I will
 answer that I was appointed specially
 to the supervision of that work and I
 intend to do my duty. I have already

P23/E2,197

reported that the first part of the money
 was a first class work in every inch
 in fact as the main time is concerned
 I had nothing to do with it as I was
 opposed by a fixed tender. orders were
 ordered by the chairman and I told Mr.
 Middleton to warn me at every order
 they would be before doing the work.
 Now for the question of damages they
 are not ridiculous as you say I have
 a demand of stage rental for 15 @ a
 night to which I must answer tomorrow.
 The result in the cellar is writing
 damp again and we can't tell what
 would be the damages on that account.
~~I wished you see by yourself how ~~then~~~~
~~it is the stage part of the ~~had~~ in conclusion~~
 you will certainly admit that I would
 on a 60 light ^{writing most} clear work is ~~not~~
 quite long a time and you must certainly
 not accuse me of writing against you
^{make} or threats, that I was fear: and I
~~wished you could read the switchboard~~
~~for Thursday~~ the Council will have no
 meeting to sanction the report of Committee
 on account of legal days before Thursday and
 I hope you will give us satisfaction
 within that time and avoid legal proce-
 ding. Dear you

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 8926

Messrs McLaren + Bate

re reparations ala
lumiere électrique

12/9/01

P23/E2, 197

B H E B

P23/E2,197

8 4 2 1

Montréal, 12 septembre 1901.

M. le Maire Guay,
St Henri.

Monsieur le Maire,

Notre cliente Madame Schink est déjà passée plusieurs fois à votre bureau pour vous voir au sujet d'une réclamation pour expropriation et pour laquelle elle réclame des dommages de la cité de St Henri. Je comprends que vous lui avez déjà répondu que vous voyiez sa réclamation d'un bon oeil mais que le seul empêchement que vous voyiez à lui rendre justice était le manque de fonds dans la caisse municipale. Cette dame est passée plusieurs fois à notre bureau pour avoir des nouvelles de sa réclamation; nous avons toujours attendu, croyant qu'un rapport favorable serait fait de la part de la Cité de St Henri.

Croyez-vous qu'il serait préférable pour elle de prendre une action afin d'améliorer sa position vis-à-vis de la cité de St Henri?

Veuillez me croire

Votre tout dévoué,

J. T. Cardinal



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 8927

Madame Shuock
re expropriation -
12/9/01



P23/E2,197

B H E 1